

Le Parlement européen reconnaît l'avortement comme un droit

Article rédigé par *Élisabeth Montfort*, le 04 juillet 2002

Les membres du Parlement Européen ont adopté le rapport Van Lancker visant à reconnaître l'avortement comme un droit, jusque et y compris dans les pays candidats à l'adhésion. Le rapport a été adopté par 280 voix pour et 240 contre, avec 28 abstentions.

Le PPE, groupe politique majoritaire, et l'Union pour une Europe des nations (UEN) ont voté contre. Élus socialistes et Verts ont applaudi longuement le résultat.

Ce rapport relevait d'un curieux procédé. Tout d'abord, le mépris du principe de subsidiarité. Il s'agit bien, en effet, d'ingérence de l'Union européenne, non seulement dans les États membres, mais aussi dans les pays candidats, en voulant leur faire obligation d'intégrer des dispositions contraires à leur éthique, comme condition de leur adhésion à l'Union.

Ensuite, la mention de " droits sexuels et génésiques ". Ce terme n'est présent ni dans les traités ou conventions européens, ni dans la Charte européenne des droits fondamentaux. Il est étonnant, d'ailleurs, que le droit à la reproduction consiste en un catalogue de procédés empêchant précisément la reproduction.

Enfin, il est irresponsable de dispenser à de très jeunes enfants une pédagogie à la sexualité, sans discernement. Les choix éducatifs, dans ce domaine, relève de la responsabilité des parents et du cercle familial. En outre, on ne peut réduire l'éducation sexuelle à la contraception, ni considérer l'avortement comme une méthode de planification familiale. L'avortement serait-il la seule réponse à la détresse d'une femme enceinte ?

Au contraire, l'éducation sexuelle est un apprentissage à la liberté et à la responsabilité ainsi qu'au respect de son corps et à celui de l'autre.

Le respect de la dignité humaine et l'attention aux femmes en difficulté nous auraient conduit à des mesures plus responsables et plus respectueuse de la vie. Hélas ! il n'en a rien été.

Les votes par appel nominaux du Parlement Européen sont accessibles sur : www.euro-fam.org